

## **[1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES**

Plus de deux tiers des pays dans le monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.<sup>i</sup>

- **100 pays<sup>ii</sup>** ont aboli la peine capitale **pour tous les crimes** ;
- **6 pays<sup>iii</sup>** ont aboli la peine de mort pour **tous les crimes sauf les crimes exceptionnels**, tels que ceux commis en temps de guerre ;
- **34 pays<sup>iv</sup>** peuvent être considérés comme **abolitionnistes en pratique** parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.

Ce sont ainsi **140 pays** qui ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.

- **58 pays et territoires maintiennent la peine de mort** et appliquent ce châtiment ;
- **22 pays<sup>v</sup>** ont procédé à des **exécutions en 2014** ;
- **33 pays et territoires** maintiennent la peine de mort **pour trafic de drogue** ;
- **13 de ces 33 pays<sup>vi</sup>** ont procédé à au moins une **exécution pour trafic de drogue** au cours des cinq dernières années.

## **[2] PROGRES REALISÉ VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT**

Sur les 193 États membres des Nations unies, 173 n'ont procédé à aucune exécution en 2014.

À Madagascar, au Fidji et au Suriname, une loi abolissant la peine de mort a été adoptée. Des propositions similaires doivent toujours être examinées par les organes législatifs du Bénin, de Mongolie et du Tchad. Le Parlement de la Barbade a commencé à étudier le projet de législation visant à abolir la peine de mort obligatoire.

**Sur le continent américain**, Les États-Unis ont encore une fois été le seul pays à avoir exécuté des prisonniers en 2014. Cependant, les gouverneurs de l'État de Washington et de l'État de Pennsylvanie ont mis en place un moratoire sur les exécutions en février 2014 et 2015 respectivement. En mai 2015, l'État du Nebraska a aboli la peine de mort.

**En Europe**, le Bélarus est resté le seul pays à procéder à des exécutions en 2014.

**En Afrique subsaharienne**, 46 exécutions ont été constatées dans trois pays, contre 64 dans cinq pays en 2013 – soit une diminution de 28 %.

## **[3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS**

Au cours de l'année 2014, au moins **607** prisonniers (en dehors de la Chine) ont été exécutés dans **22 pays** et **2466** personnes ont été condamnées à mort dans **57 pays**. Ces chiffres reflètent uniquement les cas dont Amnesty International a eu connaissance et sont certainement en deçà de la réalité.

En 2014, la grande majorité des exécutions recensées ont eu lieu en **Chine, en Iran, en Arabie Saoudite, en Irak, et aux États-Unis**.

### **[Asie]**

Amnesty International n'a donné aucune estimation concernant le nombre d'exécutions en **Chine**. Les statistiques nationales officielles sur l'application de la peine capitale restent un secret d'État. **Plusieurs milliers d'exécutions** auraient eu lieu en 2014.

En Asie, il n'y a pas eu d'exécutions en Mongolie pour la sixième année consécutive. Le Pakistan a exécuté 7 personnes en 2014, le Vietnam au moins 3 et l'Indonésie alors qu'elle n'avait exécuté personne en 2014 a repris au début de l'année 2015 avec 14 exécutions.

### **[Moyen-Orient]**

Le nombre d'exécutions recensées par Amnesty International au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord** a reculé d'environ 23 %, passant de 638 en 2013 à 491 en 2014.

Selon Amnesty International, l'**Iran** a exécuté au moins **289** personnes en 2014. Selon le rapport annuel d'Iran Human Rights, au moins **753** personnes ont été exécutées en 2014 dont **53 exécutions publiques**. La Abdorrahman Boroumand Foundation a recensé **688** exécutions au 22 juin 2015.

L'**Arabie Saoudite** a exécuté au moins **102** condamnés au 1<sup>er</sup> semestre 2015 et au moins **90** en 2014, dont plus de la moitié pour des infractions n'ayant pas entraîné la mort d'autrui.

En **Irak**, au moins **61** exécutions ont eu lieu en 2014 et plus de 38 personnes auraient été condamnées à mort dans le pays en 2014.

### **[Amérique du Nord]**

Aux **États-Unis**, en 2014, **7** États ont procédé à des exécutions, ôtant la vie à **35** personnes.

**19** États ont abolis la peine de mort et 31 la conservent. Parmi ceux-ci, 7 États n'ont pas effectué d'exécution au cours des dix dernières années. Les autorités fédérales n'ont pas exécuté d'individu depuis 2003 et les autorités militaires depuis 1961.

## [4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

Les méthodes suivantes ont été employées :

- **décapitation** (Arabie saoudite) ;
- **pendaison** (Afghanistan, Bangladesh, Egypte, Iraq, Iran, Japon, Jordanie, Malaisie, Pakistan, Palestine, Singapour, Soudan) ;
- **injection létale** (Chine, États-Unis, Vietnam) ;
- **exécution par arme à feu** (Arabie Saoudite, Biélorussie, Chine, Corée du Nord, UAE, Guinée Equatoriale, Palestine, Somalie, Taiwan, Yémen)
- **lapidation** (aucune exécution judiciaire par lapidation n'a été recensée en 2014) ;
- **Chambre à gaz** (en avril 2015, l'Etat d'Oklahoma a ré-introduit le Nitrogène sous forme de gaz comme alternative à l'injection létale si les drogues nécessaires ne sont pas en mesure d'être trouvées ou si la méthode est inconstitutionnelle).

## [5] RECOURS À LA PEINE DE MORT CONTRE DES MINEURS

Les traités internationaux relatifs aux droits humains interdisent d'appliquer la peine capitale à toute personne âgée de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Cette interdiction est inscrite dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les États qui maintiennent la peine capitale pour un certain nombre d'infractions interdisent expressément l'exécution de mineurs délinquants dans leur législation. Un petit nombre de pays continuent toutefois d'exécuter des mineurs délinquants. Au moins **14 personnes** ont été **exécutées en Iran** pour des crimes commis alors qu'elles avaient moins de 18 ans en 2014.

Des personnes mineures au moment des faits restent aussi sous le coup d'une sentence capitale en **Iran, Maldives, Nigeria, Pakistan, Arabie Saoudite, Sri Lanka et Yémen**.

## [6] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

L'un des progrès majeurs réalisés ces dernières années réside dans l'adoption de traités internationaux par lesquels les États s'engagent à ne pas avoir recours à la peine capitale :

- le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort**, qui a été ratifié par **81 États**. Trois autres pays ont signé le Protocole ;
- le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, traitant de l'abolition de la peine de mort**, qui a été ratifié par **13 États** du continent américain et signé par deux autres ;
- le **Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** (Convention européenne des droits de l'homme) **concernant l'abolition de la peine de mort**, qui a été ratifié par **46 États** européens et signé par un autre ;
- le **Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, qui a été ratifié par **44 États** européens et signé par 1 autres.

Le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit l'abolition de la peine de mort en **temps de paix** et le Protocole n° 13, l'abolition totale de la peine de mort **en toutes circonstances**.

Les deux autres protocoles prévoient **l'abolition totale** de la peine capitale, avec la possibilité d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.

En décembre 2014, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la 5<sup>ème</sup> résolution pour un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort. Le nombre de vote en faveur de la résolution 69/186 est passé de 111 en 2012 à 117 en 2014, soit une hausse de 6 voix. 38 pays ont votés contre et 34 se sont abstenus.

<sup>i</sup> Sources : <http://www.amnesty.org/fr/death-penalty> et <http://www.deathpenaltyworldwide.org/index.cfm?language=fr>

<sup>ii</sup> Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niue, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie (Kosovo inclus), Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela.

<sup>iii</sup> Brésil, Chili, Salvador, Israël, Kazakhstan, Pérou

<sup>iv</sup> Algérie, Bénin, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Congo (République du), Corée du Sud, Érythrée, Fédération de Russie, Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Sierra Leone, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie, Zambie

<sup>v</sup> Afghanistan (6), Arabie saoudite (90+), Bélarus (3+), Chine (+), Corée du Nord (+), Égypte (15+), Émirats arabes unis (1), États-Unis (35), Guinée équatoriale (9), Irak (61+), Iran (289+), Japon (3), Jordanie (11), Malaisie (2+), Pakistan (7), Palestine (État de) (2+, autorités du Hamas, Gaza), Singapour (2), Somalie (14+), Soudan (23+), Taiwan (5), Viêt-Nam (3+) et Yémen (22+)

<sup>vi</sup> États qui appliquent souvent la peine de mort pour trafic de drogue : Arabie Saoudite, Chine, Indonésie, Iran, Malaisie, Singapour, Viet Nam.

États qui l'appliquent peu : Égypte, Koweït, Pakistan, Taiwan, Thaïlande, Yémen. États qui la maintiennent symboliquement : Bahreïn, Bangladesh, Brunei, Corée Du Sud, Cuba, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Gaza, Inde, Laos, Myanmar, Oman, Qatar, Sri Lanka. Données insuffisantes : Corée Du Nord, Irak, Libye, Soudan, Soudan du Sud, Syrie.